

Épidémie : les principales informations du jour

06/11/2020

Coronavirus

Olivier Véran et Jérôme Salomon, le directeur général de la Santé, (DGS) ont fait hier un point sur la situation épidémique, sans annoncer de nouvelles mesures de restriction. De nouvelles mesures ont été annoncées pour soutenir les libraires, alors que des maires ont décidé d'attaquer en justice la décision de fermer les petits commerces.

La deuxième vague est « violente »

Le ton et les visages étaient graves, hier, lors du point presse du ministre de la Santé et du DGS : « *La situation est grave* », a déclaré Jérôme Salomon en introduction de sa présentation. « *La deuxième vague est là, et elle est violente* », a surenchéri le ministre Olivier Véran.

Aucune amélioration n'est encore perceptible sur le nombre de contaminations quotidiennes, qui a battu hier un nouveau record en s'établissant à 58 046 nouveaux cas en 24 heures. La France aujourd'hui est le pays d'Europe le plus durement touché par l'épidémie, a révélé le ministre. Santé publique France précise de plus que ce chiffre est probablement sous-estimé : il s'agit « *d'un chiffre minimal et non consolidé en raison de difficultés identifiées dans la remontée des résultats de tests* ». 367 personnes sont décédées à l'hôpital du covid-19 à l'hôpital – le gouvernement n'a pas donné les chiffres des décès en Ehpad. 4 421 personnes sont hospitalisées dans les services de réanimation. Le ministre a annoncé que le nombre de lits de réanimation a été relevé à 6 400 et devrait bientôt atteindre 7 000. Ce qui sera, encore, insuffisant car, a expliqué le ministre, « *nous avons besoin de 3 000 lits [de réanimation] pour ceux qui sont atteints d'autre chose que le covid* ». Autrement dit, entre les patients covid et les autres patients, le système de réanimation est déjà en surchauffe.

La préoccupation du ministre semble avoir été, lors de ce point presse, de répondre aux critiques sur les mesures prises par le gouvernement, accusé d'en faire trop ou pas assez. Il a détaillé les projections établies par l'Institut Pasteur pour expliquer que si le gouvernement n'avait pas décidé de rétablir le confinement, la situation serait hors de contrôle et il y aurait à ce jour « *9 000 malades en réanimation* ». Le ministre a enjoint les Français, malgré « *l'amertume, la fatigue, la lassitude légitime* », à respecter strictement le confinement, évoquant deux scénarios : soit le confinement est respecté, et ses premiers effets devraient se faire sentir rapidement – dès la semaine prochain – avec une diminution du taux de reproduction et des contaminations. Soit le confinement est « *mal respecté* », et « *nous connaissons un risque fort de saturation nationale dès la mi-novembre avec 7 000 patients Covid en réanimation. La deuxième vague serait alors plus longue et plus forte que la première, au moins jusqu'à la mi-décembre* ». Au-delà de ces exhortations à la discipline collective, le ministre n'a pas annoncé de nouveaux durcissements des conditions du confinement.

Olivier Véran a également détaillé la mobilisation exceptionnelle des acteurs de la santé et le nouveau dispositif d'évacuations sanitaires d'une région à l'autre, en particulier pour soulager la région Auvergne-Rhône-Alpes, dont les capacités hospitalières sont particulièrement saturées. Cette stratégie a toutefois des limites – contrairement à l'épisode épidémique du printemps dernier – dans

la mesure où 99 départements sont aujourd'hui placés en vulnérabilité « élevée ».

Il n'est toujours pas question, apparemment, de mettre en œuvre des hôpitaux militaires de campagne, y compris dans les régions les plus touchées.

Paris : durcissement

Le préfet de police de Paris et la maire de la capitale ont décidé ensemble, hier, de durcir les conditions du confinement en interdisant après 22 heures la vente à emporter et la livraison depuis les bars et restaurants. Il a été en effet constaté des « *regroupements de personnes (livreurs et clients)* » aux abords de ces établissements.

Depuis ce matin donc, les activités de livraison et de vente à emporter des produits fournis par « *les restaurants, les débits de boisson, les établissements flottants* », ainsi que la vente de boissons alcooliques et leur consommation sur la voie publique, sont interdits dans la capitale de 22 h à 6 h du matin.

Libraires : les frais postaux entièrement pris en charge

Bruno Le Maire et Roselyne Bachelot, ministres de l'Économie et de la Culture, l'avaient annoncé devant les députés mardi : le gouvernement entendait satisfaire la revendication des libraires de voir diminuer les frais postaux d'envois de livres, afin de les aider à pratiquer la vente en ligne. Les tarifs postaux devaient être « *divisés par trois, peut-être plus* », avaient promis Roselyne Bachelot. « *Peut-être plus* », en effet : Bercy a finalement décidé de supprimer purement et simplement ces frais postaux pour les libraires – c'est-à-dire de les prendre en charge à 100 %. Cette prise en charge durera autant que le confinement, annonce un communiqué de presse publié hier. Il ne restera à la charge des libraires qu'un tarif de 0,01 euro par envoi.

Ce dispositif est ouvert à toutes les librairies indépendantes « *répondant aux critères de taille TPE et PME et dont la vente de livres neufs est l'activité principale* ». Il s'organisera sur la base d'un remboursement a posteriori, sur facture, des frais d'envoi engagés. Mais pour réduire l'avance de trésorerie des libraires, Bercy a convaincu La Poste de diminuer le tarif de son offre « *Proxycourses librairies* » de 4,5 à 2 euros.

Le communiqué de Bercy ne précise pas si cet effort de La Poste sera, ou non, compensé par l'État.

Demande de suspension du décret

Enfin, terminons ce tour d'horizon en signalant qu'une douzaine de maires de Seine-Saint-Denis (LR pour la plupart) ont décidé, hier, d'attaquer devant le Conseil d'État le décret du 29 octobre fixant la liste des commerces non essentiels. Ils estiment, dans leur référé déposé mercredi, que la décision constitue non seulement « *une inégalité de traitement entre les commerçants* » et « *une atteinte à la liberté d'entreprendre* », mais qu'à terme, elle aura « *un effet direct non seulement sur les ressources des collectivités mais aussi [remettra] en cause leur politique d'urbanisme et d'aménagement* ».

Franck Lemarc

Suivez *Maire info* sur Twitter : [@Maireinfo2](https://twitter.com/Maireinfo2)

www.maire-info.com © AMF